

## Résumé de l'évaluation périodique du programme de doctorat en éducation Faculté d'éducation (De septembre 2003 à mars 2008)

### *Description du programme de doctorat en éducation (1993 – 2008)*

Le programme de doctorat en éducation, qui a été créé en 1993, mène à l'obtention du grade de *Philosophia Doctor* (Ph.D). Il s'agit d'un programme centré sur la formation à la recherche qui se distingue des autres programmes similaires au Québec par sa thématique « Interrelation recherche-formation-pratique », souvent désignée comme la triade du doctorat. Les objectifs de ce programme sont restés les mêmes au fil des années. Ils visent à permettre à l'étudiante ou à l'étudiant :

- d'établir des liens organiques ou dynamiques entre la recherche, la formation et la pratique, d'en saisir l'application dans son domaine de recherche et de développer ses capacités d'intervention dans ce cadre;
- d'approfondir ses connaissances en méthodologie de la recherche, que celle-ci soit de la recherche fondamentale, de la recherche appliquée ou de la recherche-action;
- d'approfondir ses connaissances dans son domaine de recherche;
- d'analyser de façon critique les résultats scientifiques publiés par des personnes dont les compétences sont reconnues dans leur domaine de recherche;
- de contribuer de façon originale à l'avancement des connaissances dans un domaine de l'éducation;
- de devenir apte à assumer ultérieurement la responsabilité de concevoir, de poursuivre et de mener à bonne fin, de façon autonome, des projets de recherche en éducation de type fondamental, de type appliqué ou de type action;
- de rédiger des articles ou des ouvrages scientifiques;
- de développer sa capacité de bien communiquer les résultats de ses travaux à l'occasion de séminaires, de colloques ou de conférences.

Au moment de la création du programme de doctorat, quatre domaines de recherche sont greffés à cette thématique : l'éducation et le travail; les inadaptations graves de l'enfance; la didactique; le développement de l'expertise professionnelle. Au trimestre 2003, à la suite d'une entente avec la Faculté d'éducation physique et sportive, un cinquième domaine s'ajoute : l'intervention éducative en activité physique.

Le programme de doctorat en éducation comporte 12 activités obligatoires (un cours sur la thématique [3 cr.], un cours de méthodologie de la recherche [3 cr.], deux séminaires [6 cr.], un examen général [6 cr.], quatre travaux dirigés [12 cr.] et un ensemble d'activités reliées directement à la production de la thèse, soit un atelier de recherche [6 cr.], un rapport d'étape [24 cr.] ainsi que le dépôt et la soutenance de la thèse [30 cr.]).

L'examen général doit être fait au plus tard deux ans après l'admission au programme. Les quatre travaux dirigés sont généralement faits avant cet examen général, mais des exceptions sont possibles. Le programme peut se faire sous le régime régulier à temps complet avec résidence de six trimestres ou le régime régulier à temps partiel avec résidence minimale de deux trimestres consécutifs.

Le programme se donne aux campus de Sherbrooke et de Longueuil. De plus, il a été offert dans deux universités étrangères à la suite d'une entente de collaboration avec l'Université catholique de l'Ouest (UCO, Angers, France) et avec l'Université d'État de Feira de Santana (Brésil).

En juin 2007, on constatait qu'une offre d'admission avait été faite à 298 personnes, de 1995 à 2006. Parmi elles, 273 personnes se sont inscrites au programme. De ce nombre, 53 personnes ont obtenu leur diplôme, 134 étaient toujours inscrites, 78 avaient abandonné leurs études et 8 ont été exclues du programme.

### ***Le comité d'évaluation du programme***

La démarche d'évaluation du doctorat en éducation a débuté officiellement à l'automne 2003 et s'est poursuivie jusqu'à présent, soit l'hiver 2008. Il s'agit de sa première évaluation depuis sa création en 1993. L'évaluation a été effectuée avec la plus grande rigueur possible et dans le respect de la *Politique d'évaluation périodique des programmes* de l'Université de Sherbrooke. Chacune des étapes de l'évaluation s'est déroulée avec la préoccupation de bien saisir les points forts et les lacunes du programme au regard des critères de qualité et de pertinence, afin d'en arriver à suggérer des pistes d'amélioration significatives et prometteuses. Un délai important a été imposé par une longue démarche de remplacement du président du CEP en cours de route, à la suite de sa démission en septembre 2004.

Le conseil de Faculté a constitué le comité d'évaluation du programme (CEP) de doctorat en éducation à sa réunion de septembre 2003. À la suite de la démission du premier président du CEP, le professeur Jacques Tardif, le conseil a nommé le professeur Roland Louis à la présidence du comité à sa réunion de janvier 2005, lequel était alors en année sabbatique. Il a été convenu que les travaux reprendraient à son retour en septembre 2005. Les membres signataires du rapport d'autoévaluation sont :

Roland LOUIS, président du comité, professeur agrégé, Département de pédagogie, Faculté d'éducation

Rachel BÉLISLE, membre professeure, professeure adjointe, Département d'orientation professionnelle, Faculté d'éducation

Jacques JOLY, membre professeur, professeur agrégé, Département de psychoéducation, Faculté d'éducation

Carlo SPALLANZANI, membre professeur, professeur titulaire, Faculté d'éducation physique et sportive

Lucie MANDEVILLE, membre professeure de l'externe, professeure agrégée, Département de psychologie, Faculté des lettres et sciences humaines

Sylvie HOUDE, membre étudiante, doctorante en éducation, Faculté d'éducation

Les mêmes personnes sont signataires de l'addenda, du résumé et du plan d'action, sauf Jacques Joly qui a dû se retirer du comité en janvier 2008 pour des raisons de santé. Sylvie Houde a changé de statut, puisqu'elle a soutenu avec succès sa thèse de doctorat en janvier 2008. De plus, compte tenu de la structure spécifique du programme de doctorat et afin de faciliter le passage à la mise en œuvre du plan d'action par les instances concernées, trois autres personnes se sont jointes aux travaux. Il s'agit de la responsable du programme de doctorat, Godelieve DEBEURME, du vice-doyen à l'enseignement, André BEAUCHESNE, et de la vice-doyenne à la recherche, Colette DEAUDELIN.

## ***Le processus d'autoévaluation***

### *Le prédiagnostic*

En vue de réaliser son prédiagnostic, le CEP a fait le choix de partir d'enjeux relatifs à ce programme et de déterminer ceux qu'il importait de retenir pour l'autoévaluation ciblée. Le CEP a identifié 21 enjeux qu'il a soumis à l'ensemble du corps professoral de la Faculté et des étudiantes et étudiants ayant terminé ou non leur programme. Cette consultation a été effectuée au moyen d'un sondage d'opinion à l'intérieur duquel on demandait aux personnes répondantes d'ordonner les cinq enjeux qu'ils jugeaient prioritaires. Il était possible d'ajouter des enjeux ayant pu être oubliés. Un total de 24 professeures et professeurs et de 31 étudiantes et étudiants se sont prononcés. Pour chaque groupe, les cinq enjeux qui ont obtenu le score le plus élevé ont été retenus, pour un total combiné de sept enjeux. Par ailleurs, le CEP a reçu six questions de la part de la direction de l'Université et de la direction de la Faculté. Les résultats du sondage et ces questions ont permis de déterminer les cibles de l'autoévaluation, cibles qui sont présentées plus loin. Selon le plan d'autoévaluation, quatre méthodes de collecte des données ont été retenues : des groupes de discussion et un questionnaire auprès des étudiantes et étudiants, des entrevues individuelles avec des professeures et des professeurs, ainsi que des personnes détenant des responsabilités particulières relativement au doctorat et, enfin, des analyses documentaires.

Le CEP a déposé son rapport de prédiagnostic au conseil de Faculté qui l'a adopté à sa réunion du 20 septembre 2004. Dans son rapport, le CEP a présenté le contexte de création du programme de doctorat en éducation, les changements survenus depuis sa mise en œuvre, la démarche de détermination du prédiagnostic, ainsi que le devis de la méthodologie retenue pour la réalisation de l'autoévaluation.

### *L'autoévaluation ciblée*

#### **La démarche effectuée et les cibles de l'autoévaluation**

Afin de donner une plus grande cohérence à sa démarche d'autoévaluation, le CEP a pris en considération les résultats de son sondage, les questions des directions de l'Université et de la Faculté et son analyse du contexte général du programme. Voulant tenir compte de l'ensemble des résultats des travaux du prédiagnostic, tant au regard des enjeux prioritaires que des questions des comités de direction, le CEP a structuré l'autoévaluation selon les dimensions suivantes :

- les finalités du programme;
- le financement des études doctorales;
- la qualité de la formation, plus particulièrement la qualité générale du programme, les travaux dirigés, l'examen général, les cours et les séminaires, le projet de recherche, l'apport du programme dans le développement professionnel et les cohortes à l'étranger;
- la thématique du doctorat, soit l'interrelation recherche-formation-pratique;
- l'encadrement des étudiantes et des étudiants;
- les ressources professorales;
- la comparaison avec d'autres programmes de doctorat en éducation, selon le type de programme, les conditions d'admission, le nombre de crédits et les exigences de la résidence.

Un total de 6 professeures et professeurs et de 51 étudiantes et étudiants (28 actifs; 16 diplômées et diplômés; 4 suspensions temporaires; 2 abandons; 1 statut inconnu) se sont

prononcés sur ces enjeux. Cette collecte de données a été effectuée au moyen d'entrevues individuelles auprès des professeures et des professeurs, d'un questionnaire écrit et de groupes de discussion auprès des étudiantes et des étudiants<sup>1</sup>. Cette organisation du travail a permis de se prononcer sur la qualité et la pertinence du programme.

### **Les forces et les faiblesses**

La démarche d'autoévaluation a permis de dégager un ensemble de forces du programme que les personnes qui participeront à sa révision éventuelle devraient garder à l'esprit. Les résultats de l'évaluation témoignent d'une image généralement positive du programme de doctorat en éducation. Pour certains aspects du programme, le taux de satisfaction des personnes qui y ont étudié ou qui y étudient présentement est très élevé, notamment en ce qui a trait aux **relations** au sein du programme. Cette dimension relationnelle constitue indéniablement une des forces du programme :

- relations avec la directrice, le directeur ou l'équipe de direction de thèse;
- relations avec les autres étudiantes et étudiants;
- relations avec la personne responsable du programme;
- relations avec la secrétaire du programme.

Un taux très élevé de satisfaction est également observé en ce qui a trait à :

- la qualité et les compétences des ressources professorales engagées dans le programme (dans la majorité des cours et des équipes d'encadrement);
- la souplesse du programme et la disponibilité des ressources professorales;
- la plupart des activités pédagogiques, incluant les travaux dirigés (12 crédits), l'examen général (6 crédits), le projet de recherche (60 crédits);
- la participation à un regroupement de recherche très stimulante pour la grande majorité des étudiantes et des étudiants qui s'en prévalent.

D'autres éléments sont sources d'un bon niveau de satisfaction :

- le traitement relativement rapide, par les responsables du programme de divers problèmes rencontrés;
- les efforts consentis au cours des dernières années pour assurer un meilleur financement des études et une plus grande accessibilité à des ressources matérielles, bibliographiques et informatiques;
- le caractère attrayant de la thématique du programme.

Les résultats de l'autoévaluation convainquent le CEP de la grande pertinence et de la qualité du programme, ainsi que de la plupart des activités qui soutiennent la réalisation de la formation à la recherche. Néanmoins, certaines difficultés ont été identifiées et exigent des améliorations. Ces difficultés ont été regroupées autour de trois problèmes centraux, chacun relevant de plus d'un des enjeux prioritaires identifiés au prédiagnostic.

1) L'absence d'une vision commune des finalités et de la thématique du programme.

Ce problème semble avoir des effets négatifs sur la concertation entre les acteurs, l'intégration des enseignements et des apprentissages, la compréhension des finalités et de la thématique du programme, l'encadrement des ressources professorales, le

---

<sup>1</sup> À noter que, parmi l'ensemble des personnes ayant répondu au questionnaire écrit, 16 étudiantes et étudiants ont participé aux groupes de discussion.

recrutement, le sentiment d'isolement vécu par certains dans le programme, la durée et la poursuite des études, ainsi que les questions financières associées.

- 2) L'adaptation insuffisante du mode de structuration et d'organisation de l'ensemble des activités du programme aux attentes élevées et larges en matière de recherche en sciences de l'éducation, ainsi qu'aux caractéristiques et expertises variées des différents acteurs, candidates et candidats ou professeures et professeurs. L'organisation actuelle ne relève pas d'une approche programme.

Ce problème semble avoir des effets particulièrement négatifs sur les cours de groupe (EDU 900, 901, 904 et 905) qui comptent pour 12 crédits, particulièrement en ce qui concerne leur intégration dans l'ensemble de la démarche, leur niveau académique, les formules pédagogiques plus ou moins efficaces, le contenu parfois déficient et des chevauchements entre certains cours. Ce problème a des répercussions sur les autres activités du programme et sur la durée des études puisque les étudiantes et les étudiants doivent s'approprier certains contenus ultérieurement. De plus, des étudiantes et étudiants ont l'impression que la structuration actuelle du programme crée des délais qui prolongent leurs études.

- 3) Une conception et une diffusion de documents d'information interne et externe sur le programme, ses acteurs et leurs projets qui ne reflètent pas toujours leur dynamisme, qui entretiennent parfois un certain flou et qui ne se font pas de façon systématique.

Ce problème semble avoir un effet négatif sur la qualité de la formation, de l'encadrement et du financement, mais également sur les enjeux de la thématique, des ressources professorales et des finalités.

Pour résoudre ces problèmes, le CEP recommande de garder en tête les forces du programme, notamment la qualité des relations qu'on y trouve, la qualité et les compétences des ressources professorales qui y sont actives, ainsi que la participation à un regroupement de recherche. De plus, il a élaboré 20 recommandations, détaillées dans le rapport d'autoévaluation, afin de résoudre les problèmes identifiés. Le CEP invite les personnes appelées à travailler à la mise en œuvre à prendre connaissance de l'ensemble des recommandations du chapitre 5 du rapport d'autoévaluation. Dans le plan d'action, ces recommandations sont présentées sous une forme abrégée. De plus, les recommandations concernant les communications ont été fusionnées, ce qui explique que le plan d'action dont il sera question plus loin comporte seulement 16 recommandations.

### *L'évaluation externe*

#### **L'identification des personnes externes, date de la visite**

Une évaluatrice et un évaluateur externes ont été mis à contribution dans le processus d'évaluation du programme de doctorat en éducation

- la professeure Christiane Gohier, de l'Université du Québec à Montréal;
- le professeur Carol Landry de l'Université Laval.

Il est à noter que ces deux personnes ont une longue expérience de gestion d'un programme de doctorat (plus de huit années chacun) et que tous les deux ont été associés au programme de doctorat en éducation du réseau de l'Université du Québec.

Leur visite s'est déroulée le 2 novembre 2007 et leur rapport a été déposé dans un délai très court, soit en décembre 2007. Au cours de leur visite, l'évaluatrice et l'évaluateur externes ont rencontré des membres du CEP (5), la direction de la Faculté (4), la responsable de programme, plusieurs professeures et professeurs (11) et plusieurs étudiantes et étudiants (12). En plus du rapport d'autoévaluation, la Faculté a remis à l'évaluatrice et à

l'évaluateur un document sur les priorités de la Faculté d'éducation (2007-2009), la liste des professeures et des professeurs habilités à diriger ou codiriger une thèse, la liste des titres de thèses et des membres des équipes de direction, la liste des personnes diplômées récipiendaires d'un prix ou d'une mention à la suite de leur thèse et le plan du cours EDU 900 *Interrelation entre recherche, formation et pratique*.

### **Les points marquants des avis de l'évaluatrice et de l'évaluateur externes**

L'évaluatrice et l'évaluateur externes ont jugé que la démarche d'évaluation respectait la *Politique d'évaluation périodique des programmes* de l'Université de Sherbrooke et avait été réalisée avec beaucoup de rigueur. Selon l'un d'eux, la durée un peu longue de la démarche d'évaluation « ne vient pas causer de préjudice aux résultats, puisque les membres du comité semblent constamment avoir fait preuve de rigueur et de transparence tout au long de l'évaluation » (Landry, p. 2). De plus, selon eux, la grande cohérence entre les résultats de l'évaluation contenus dans le rapport d'autoévaluation et les témoignages des personnes rencontrées lors de leur visite soutiennent cette dernière perception.

L'évaluatrice et l'évaluateur estiment que le programme est pertinent et de qualité comme en font foi ces extraits de leur rapport :

«J'ai été heureux de contribuer à cette démarche d'évaluation d'un programme qui, somme toute, peut être qualifié de pertinent scientifiquement et socialement» (Landry, p. 11).

«En prenant en considération le rapport d'autoévaluation du programme et les échanges avec les différents acteurs concernés, on peut affirmer que le programme, dans son ensemble, offre des activités de qualité, comme l'atteste le taux général de satisfaction des répondants au questionnaire» (Gohier, p. 9).

Le CEP a tenu rigoureusement compte des commentaires et des recommandations de l'évaluatrice et de l'évaluateur externes dans la rédaction de son plan d'action. Il fait état de façon détaillée de cette prise en compte dans un addenda qu'il a joint à son rapport d'autoévaluation. Le CEP constate que la presque totalité des remarques de l'évaluation externe vont dans le sens des recommandations contenues dans le rapport d'autoévaluation, mais apportent souvent des nuances, vont plus loin dans la recherche de solutions possibles aux problèmes soulevés et suggèrent quelques pistes prometteuses de concrétisation des recommandations. Les avis émis par l'évaluatrice et l'évaluateur qui ont été retenus par le CEP se rapportent à la clarification et à la recherche d'une vision plus largement partagée de la thématique du doctorat et des domaines de recherche, à la gouvernance du programme, à certaines activités pédagogiques spécifiques, à la procédure d'attribution des cours et d'identification d'une équipe de direction de deux membres, aux modalités de sélection et d'admission des candidates et candidats au doctorat, à la gestion du programme et à l'ajout de ressources humaines, ainsi qu'à la résidence. Le plan d'action fait état de ces recommandations ou suggestions retenues par le CEP. Le CEP a également formulé quelques réserves par rapport à des remarques ou des suggestions de l'évaluation externe en ce qui a trait à la propédeutique et aux différences dans certains aspects de la formation entre les campus de Sherbrooke et de Longueuil. Finalement, le CEP a formulé un désaccord, basé sur les données recueillies, quant aux besoins de revoir la sélection des membres externes des jurys d'évaluation des thèses et à l'effet que la modalité d'une thèse par article prolonge les études doctorales.

### ***Le Rapport final***

#### **La date d'approbation au conseil de Faculté**

Le conseil de Faculté a adopté l'ensemble du dossier de l'autoévaluation, incluant le rapport d'autoévaluation, le plan d'action et ce résumé, à sa réunion du 21 avril 2008.

### **Le plan d'action**

Les recommandations retenues par le CEP sont en lien direct avec les enjeux identifiés lors du prédiagnostic et elles se concrétisent dans un plan d'action qui prend en considération les avis de l'évaluatrice et de l'évaluateur externes.

Certaines recommandations du rapport d'autoévaluation sont fusionnées dans le plan d'action, afin de faciliter le travail de mise en œuvre. Les recommandations du CEP présentées dans le plan d'action sont donc au nombre de 16 et sont sous une forme abrégée.

Ces recommandations poursuivent trois grands buts :

- 1) favoriser une vision largement partagée du programme<sup>2</sup>;
- 2) améliorer le mode de structuration et d'organisation des activités et de gestion du programme;
- 3) améliorer et systématiser les communications internes et externes.

Ces recommandations tiennent compte des forces du programme identifiées tout au long du processus d'évaluation.

Pour **favoriser une vision largement partagée du programme**, il est recommandé de :

- (1) réaffirmer la centralité de la formation à la recherche en éducation dans le programme de doctorat en éducation menant à l'obtention d'un Ph.D.;
- (2) revoir les responsabilités des instances devant assumer la gestion du programme et identifier une instance précise en mesure de jouer un rôle actif d'animation tout en respectant les efforts de gestion collégiale caractéristiques de la vie universitaire;
- (3) planifier, mettre en œuvre, animer et faire état à l'ensemble des acteurs concernés de travaux de réflexion collective visant le développement d'une vision largement partagée des finalités et de la thématique du programme en s'attardant à quatre volets : (1) finalités sociétales du programme; (2) débouchés; (3) thématique; (4) domaines de recherche.

Pour **améliorer le mode de structuration et d'organisation des activités et de gestion du programme**, il est recommandé de :

- (4) revoir l'offre de cours du programme, principalement le cours sur l'interrelation recherche-formation-pratique, le cours de méthodologie et les séminaires de recherche, ainsi que les questions de l'examen général;
- (5) modifier la procédure d'attribution des cours aux professeures et aux professeurs;
- (6) réaffirmer la possibilité pour toutes les professeures et tous les professeurs ayant un Ph.D., de diriger et codiriger une thèse, tout en maintenant les règles d'habilitation de niveaux A et B adoptées en janvier 2006;
- (7) maintenir le programme ouvert à toute personne qui souhaite se spécialiser en recherche scientifique dans un domaine ciblé par le programme ou pour lequel il

---

<sup>2</sup> La formulation du rapport d'autoévaluation a été modifiée, à la suite de l'évaluation externe : voir l'Addenda.

est possible de constituer une équipe de direction d'au moins deux personnes, selon certaines conditions à remplir;

- (8) veiller à ce que toutes les doctorantes et tous les doctorants aient une équipe de direction de thèse composée d'au moins deux personnes;
- (9) maintenir le mode de fonctionnement actuel des jurys de thèse tout en s'assurant que les rapports d'évaluation soient détaillés;
- (10) organiser des rencontres de travail régulières permettant des échanges plus fréquents entre les directrices, directeurs, codirectrices, codirecteurs de thèse, les professeures ou professeurs responsables des cours de groupe, ainsi que la personne responsable du programme et que l'ensemble du corps professoral soit informé de ces rencontres et de leur contenu;
- (11) tenir compte des besoins pour l'encadrement au 3<sup>e</sup> cycle lors de l'embauche de nouvelles ressources professorales, de la planification ou de l'attribution des postes;
- (12) veiller à ce que les locaux, équipements et autres ressources matérielles destinés à la recherche soient adéquats et se prêtent tout au long de l'année à la recherche de haut niveau, qu'il s'agisse de ceux des regroupements de recherche ou de ceux accessibles, sur le campus ou de l'extérieur, aux doctorantes et doctorants;
- (13) revoir l'obligation de résidence d'au moins deux trimestres consécutifs en intégrant la possibilité de faire une résidence à distance<sup>3</sup>.

Pour **améliorer et systématiser les communications internes et externes**, il est recommandé de :

- (14) mettre à jour les mécanismes de communications internes et externes sur le programme de doctorat, ainsi que les documents nécessaires à sa bonne gestion et à son animation en tenant compte de la particularité de ce programme, dans lequel on trouve plusieurs dizaines de professeures et professeurs actifs qui, le plus souvent, travaillent en tutorat avec les étudiantes et étudiants<sup>4</sup>;
- (15) se doter de moyens simples d'information aux directrices et directeurs de thèse, afin que ces derniers puissent suivre plus aisément le cheminement de la doctorante ou du doctorant;
- (16) inviter les doctorantes et doctorants, lors de la rédaction de leurs résumés de thèse, à mettre en valeur le champ disciplinaire dans lequel la thèse a été réalisée (éducation), ainsi que l'ancrage dans la thématique du programme.

Le rapport d'autoévaluation, son addenda et le plan d'action font une présentation plus complète et nuancée de ces recommandations, présentation qui comprend, par exemple, les personnes chargées de leur application, certaines modalités de mise en œuvre, un calendrier et un aperçu budgétaire de réalisation.

## **La conclusion**

Au terme de cette évaluation du programme de doctorat, le CEP est plus que jamais convaincu de la grande pertinence du programme et de la bonne qualité de ces activités qui

<sup>3</sup> La recommandation 13 du rapport d'autoévaluation a été modifiée, à la suite de l'évaluation externe : voir l'Addenda.

<sup>4</sup> Cette recommandation est le résultat de la fusion des recommandations 14, 15, 16, 17 et 18 du rapport d'autoévaluation qui concernent toutes les communications internes et externes.



repose notamment sur des relations étroites entre les ressources professorales et les étudiantes et les étudiants.

Les membres du CEP souhaitent que toutes les professeures et tous les professeurs, les étudiantes et les étudiants engagés dans le programme, ainsi que les instances concernées trouvent dans les différents documents qu'il a produits au cours de cet exigeant processus, des guides stimulants et efficaces pour l'action.

Le comité d'évaluation du programme de doctorat en éducation (2003-2008)

Sherbrooke, le 3 avril 2008

### **Les décisions**

Le rapport d'évaluation périodique du programme de doctorat en éducation, le plan de réalisation des recommandations et le résumé de l'évaluation ont été adoptés par le conseil de la Faculté d'éducation, lors de sa séance du 21 avril 2008.

L'ensemble du dossier de cette évaluation périodique a été soumis au comité du conseil universitaire, chargé des dossiers d'évaluation périodique, en juin 2007. Le comité a reconnu que la démarche d'évaluation de ce programme respectait dans l'ensemble les exigences de la *Politique d'évaluation périodique des programmes* (Politique 2500-007) de l'Université. Le comité a aussi reconnu la qualité de ce programme et a reconnu que la pertinence du programme était fermement établie.

Le rapport d'évaluation périodique du programme de doctorat en éducation, le plan de réalisation des recommandations, le résumé de l'évaluation et les rapports des experts externes ont été soumis au conseil universitaire lors de sa séance du 1<sup>er</sup> décembre 2008.

Lors de sa réunion du 15 décembre 2008, à la recommandation du conseil universitaire, le conseil d'administration a approuvé le plan de réalisation des recommandations issues de l'évaluation périodique du programme de doctorat en éducation de la Faculté d'éducation, sous réserve de l'acceptation par le comité de direction des suites qui en découlent, et a confié à la Faculté d'éducation la responsabilité d'assurer les suites appropriées à ce plan.

Secrétariat de l'évaluation périodique